DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): MME BRIGITTE DEVESA

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Mars 2016

OBJET : Subvention d'équipement pour l'unité de suivi des coeurs artificiels du Pr Collart - Hôpital de la Timone, Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint.

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'assistance Publique-Hôpitaux de Marseille (AP-HM), une subvention d'équipement de 165 600 € (soit 80 % du coût total de 207 000 € TTC) pour le projet d'unité de suivi des cœurs artificiels du Pr Collart (Hôpital Timone adulte),
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer la convention d'équipement avec l'AP-HM selon le modèle type prévu à cet effet,
- d'approuver les montants des affectations sur l'autorisation de programme 2014 14058 W AP-HM et leurs modifications comme indiqué dans le rapport.

La dépense correspondante, soit 165 600 €, sera prélevée sur les crédits inscrits chapitre 204, fonction 40, article 204 181 du budget départemental 2016 (autorisation de programme 2014 – 14058 W AP-HM).

à l'Unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice par intérim du Service des Séances de l'Assemblée